

## Le monument à Léopold I<sup>er</sup> : aux origines de l'urbanisation de Laeken<sup>1</sup>

Claudine HOUBART

Le 21 juillet 1880, la Belgique célébrait, avec l'inauguration du monument à Léopold I<sup>er</sup>, érigé au centre du parc public de Laeken, l'«une des fêtes les plus brillantes des solennités du Cinquantenaire»<sup>2</sup>. C'est le 16 juin qu'avait été donné le coup d'envoi des festivités, avec l'ouverture de l'Exposition nationale; elles se prolongeraient jusqu'au 16 août. Associant au décor de la ville – comprenant arcs de triomphe et illuminations – de multiples réceptions, défilés, revues, expositions et inaugurations, l'ampleur de la fête était à la mesure de l'espoir de Léopold II de voir s'y apaiser les luttes politiques qui déchiraient le pays, en particulier depuis l'avènement du gouvernement libéral en 1878<sup>3</sup>. Tel ne fut pas le cas ; la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican, décrétée dans le cadre de la guerre scolaire par le gouvernement Frère-Orban le 5 juin 1880<sup>4</sup>, eut pour conséquence que les fêtes se déroulèrent dans un climat maussade, une partie de la presse catholique ayant enjoint ses lecteurs de ne pas participer aux événements. Toutefois, l'inauguration du monument à Léopold I<sup>er</sup>, qui figurait, en quelque sorte, en avant-première des « fêtes politiques » du mois d'août, ne souffrit pas de ce manque d'enthousiasme: considérée par tous, avant tout, comme une fête de la Royauté, elle réunit dans la sincérité d'un ultime hommage, des représentants de tous les partis<sup>5</sup>. En y assistant, la population toute entière affirmait solennellement «sa respectueuse affection pour la famille royale et son inaltérable attachement au principe de la monarchie constitutionnelle»<sup>6</sup>, et ceux-là même qui persistèrent à ne pas y prendre part ne manquèrent pas de s'associer par voie de presse à l'hommage rendu<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Ce texte constitue un remaniement de plusieurs extraits de notre mémoire de licence en Histoire de l'art et archéologie, présenté en 2000 à l'Université libre de Bruxelles et intitulé *Le monument à Léopold I<sup>er</sup> au parc de Laeken (1878-1884) par Louis De Curte. Etude historique et iconographique.*

<sup>2</sup> *L'indépendance belge*, 51, mardi 20 juillet 1880, (1).

<sup>3</sup> Lubelsky-Bernard 1983, 528.

<sup>4</sup> Pour le contexte politique, on consultera Deneckere 1997, 141 et Van Zuylén 1954.

<sup>5</sup> Voir notamment *L'Office de Publicité*, 22, 18 juillet 1880, (1) et *Journal de Bruxelles*, 60, 12 juillet 1880, (1).

<sup>6</sup> *L'illustration nationale des fêtes et cérémonies du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, 22, 1<sup>er</sup> août 1880, 1.

<sup>7</sup> «Nous avons pris la résolution de ne pas assister aux fêtes jubilaires. (...) Mais la solennité de demain évoque un souvenir devant lequel nous aimons à nous incliner avec respect. (...) Demain, autour de la statue du fondateur de notre dynastie nationale se célébrera la fête de la royauté belge. Nous, catholiques,

Le jour dit, c'est en masse que le public se dirigea, dès le matin, vers les lieux de la fête: «Les trains étaient encombrés, toutes les voitures de la ville avaient été mises en réquisition, les trams semblaient des grappes humaines en marche, le bateau à vapeur avait l'air d'un navire d'émigrants allemands, enfin, les bords du canal, les rues nouvelles, les chaussées, les avenues étaient noirs de monde»<sup>8</sup>. Débutant à quinze heures, avec l'arrivée de la famille royale, le programme de l'après-midi, où succéderait aux discours officiels du Ministre de l'Intérieur et du Gouverneur du Brabant, la levée du voile de la statue de Léopold I<sup>er</sup>, œuvre de Guillaume Geefs, au centre du monument, serait clôturée par l'exécution d'une cantate patriotique, sur des paroles de Lucien Solvay et un air d'Adolphe Samuel, par un ensemble de 450 musiciens<sup>9</sup>. Pour accueillir le public des Officiels, membres de la Chambre, du Sénat et du Corps diplomatique, des tribunes avaient été élevées de part et d'autre de l'estrade royale, elle-même «garnie de tentures rouges avec crépines d'or»<sup>10</sup>. C'est non sans ironie que ce dispositif, que l'on avait qualifié, dès son montage, de «fête des charpentiers»<sup>11</sup>, était décrit, le lendemain, dans l'Indépendance belge, le qualifiant de «palais en planches formé de trois estrades couvertes et d'un plancher à ciel ouvert que la galanterie des organisateurs avait réservé aux dames et aux dames seules, car en cette circonstance solennelle on avait jugé utile de séparer les sexes, moyen sûr de les mécontenter tous les deux. Les dames groupées au pied du perron, parées de leurs plus fraîches toilettes, eussent fait le plus délicieux tableau du monde, si le soleil ne les avait obligées à ouvrir leurs ombrelles. Ce qu'on en a vu de ces ombrelles est incalculable. Heureux ceux qui n'ont pas vu que cela»<sup>12</sup> (fig.1). Quant au peuple, il devait prendre place sur les pelouses, dont l'accès était toutefois soumis à la présentation d'un ticket ad hoc.

---

à qui de douloureuses circonstances commandent de ne point paraître à cette fête, nous aimons à nous rendre le témoignage que toujours nous avons été pour Léopold I<sup>er</sup> et pour son successeur des sujets respectueux, loyaux et dévoués. Nous le resterons. » (Courrier de Bruxelles, 20, 21 juillet 1880, (1)).

<sup>8</sup> *L'Office de Publicité*, 22, 25 juillet 1880, (2). Pour des comptes-rendus de l'inauguration, voir aussi: *Journal de Bruxelles*, 60, 22 juillet 1880, (1-2); *L'illustration nationale*, 22, 1<sup>er</sup> août 1880, 1, L'étoile belge, 31, 22 juillet 1880, (1-2); *L'indépendance belge*, 51, jeudi 22 juillet 1880, (1-2).

<sup>9</sup> Cette œuvre, qui fut inégalement appréciée, est commentée en détails dans *La Fédération artistique*, 7, 24 juillet 1880, 333.

<sup>10</sup> *Journal de Bruxelles*, 60, 22 juillet 1880, (1-2).

<sup>11</sup> *L'Office de Publicité*, 22, 18 juillet 1880, (4).

<sup>12</sup> *L'Indépendance belge*, 51, jeudi 22 juillet 1880, (1-2).

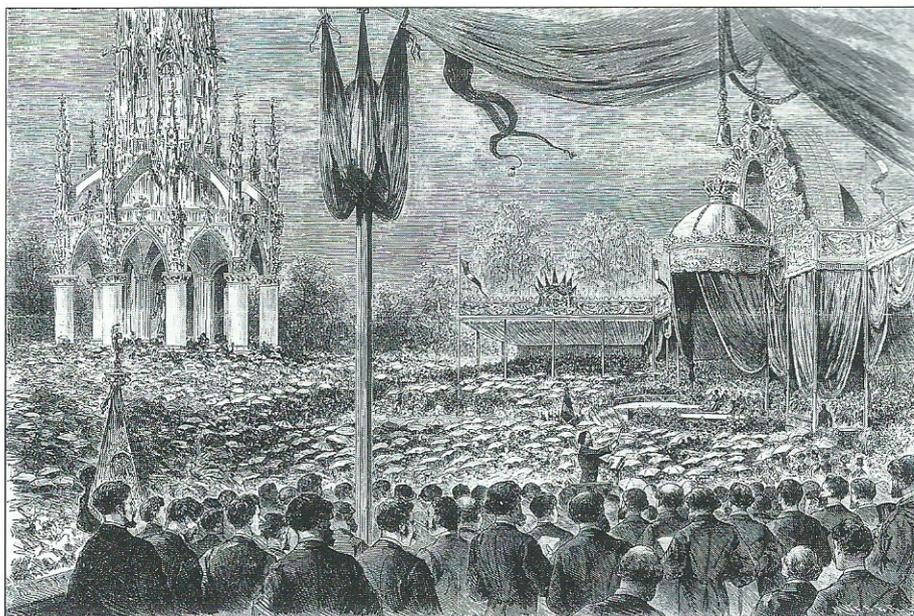


Fig. 1: M. WEBER, *La cérémonie d'inauguration du monument à Léopold I<sup>er</sup> à Laeken, le 21 juillet 1880*, d'après: *L'illustration nationale des fêtes et cérémonies du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, n°22, 1<sup>er</sup> août 1880, p. 5 (© Bibliothèque royale de Belgique).

Dans ces circonstances, il semble que nombreux furent ceux qui s'en retournèrent déçus, n'ayant rien vu ni entendu; le lendemain cependant, la fête recommençait à l'initiative communale, et la foule refaisait son apparition pour applaudir, en compagnie du Roi, de la Reine et des Princesses Clémentine et Stéphanie, les 600 exécutants d'un chant patriotique, «Notre Belgique»<sup>13</sup>.

Comme le confirme le succès de ces deux journées, c'est une place de choix que se vit réserver, au sein des festivités du Cinquantième, l'inauguration du Monument à Léopold I<sup>er</sup>. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que ce n'est qu'à la suite des retards du projet qu'elle y fut finalement intégrée: c'est en effet dès les premiers jours qui avaient suivi le décès du Roi, le 10 décembre 1865, que l'initiative de lui ériger un mémorial était apparue. Il faudrait attendre près de quinze ans pour en voir la concrétisation, en raison de

<sup>13</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 60, 24 juillet 1880, (2); *L'indépendance belge*, 51, 17 juillet 1880, (2); *L'étoile belge*, 31, 24 juillet 1880, 2-3.

l'intégration du monument à un projet plus ambitieux du nouveau souverain, féru d'urbanisme. En effet, que l'initiative de départ ait été le fait d'un engouement populaire, comme les publications officielles s'employèrent à le proclamer, ou encore d'une décision gouvernementale ou royale<sup>14</sup>, il est en tout cas très probable que ce fut Léopold II qui imprima au projet le tour grandiose qui transformerait un simple monument en une opération de grande échelle, donnant le coup d'envoi de l'urbanisation de Laeken. Et si cette initiative eut l'avantage d'assurer au monument un cadre à la mesure de son importance historique, c'est elle aussi qui explique qu'il fallut attendre aussi longtemps pour qu'il fût achevé et inauguré.

### *La souscription populaire*

Dès janvier 1866, la presse annonçait que des dispositions seraient prises pour l'organisation d'une souscription publique destinée à financer la construction d'un monument en l'honneur du premier Roi des Belges<sup>15</sup>: des comités placés sous la présidence des Gouverneurs se constituèrent aux chefs-lieux des provinces, tandis que des comités auxiliaires desservaient les grands centres de population et des sous-comités, les communes<sup>16</sup>. A Bruxelles, les Sociétés de secours mutuel locales se chargèrent de la collecte<sup>17</sup>, passant de maison en maison pour récolter la part de chacun, fixée à 10 centimes<sup>18</sup>. Il était dès le départ évident qu'en se limitant à un tel montant, les fonds recueillis ne seraient pas suffisants, mais on décida néanmoins de s'y tenir afin de permettre à chacun, symboliquement, d'apporter sa contribution au projet<sup>19</sup>. L'idéal démocratique reléguait au second plan, pour un temps, les considérations budgétaires.

En août 1867, le montant recueilli pour l'ensemble des provinces était de 252.705,94 francs, avec de forts écarts dans les quotes-parts de chacune: alors que le Brabant et la Flandre Orientale figuraient en tête, avec respectivement 46.218,39 et 43.032,06 francs, Anvers et le Limbourg étaient à la traîne,

---

<sup>14</sup> Vandenpeereboom & Vanderstichelen 1867, 382.

<sup>15</sup> Par exemple, dans *L'Etoile Belge*: «Le vœu qu'un monument soit élevé par souscription populaire à la mémoire de S.M. le roi Léopold I<sup>er</sup>, s'étant manifesté de toutes parts, un comité s'est constitué au gouvernement provincial pour régler les dispositions à prendre dans le Brabant, afin de faciliter à chaque citoyen les moyens de contribuer par son offrande à l'érection du monument» (*L'Etoile belge*, 17, 5 janvier 1866, (2)).

<sup>16</sup> Vandenpeereboom & Vanderstichelen 1867, 380.

<sup>17</sup> L'organisation de la souscription à Bruxelles est extrêmement bien documentée par un dossier des AVB: *Fêtes et Cérémonies*, 1880, IP 2497.

<sup>18</sup> Par référence, le salaire hebdomadaire d'un ouvrier mineur à Liège en 1868 était pour un homme de 2,24 francs à 3,06 francs (DUMONT 1974, 79). Dix centimes était aussi le prix d'un journal quotidien.

<sup>19</sup> Vandenpeereboom & Vanderstichelen 1867, 380.

comptabilisant seulement 14.570,37 et 13.805,16 francs<sup>20</sup>. Malgré ces disparités, le taux de participation semble avoir été plutôt important, puisque la somme globale représentait, théoriquement, plus de 2.500.000 souscripteurs. Néanmoins, le produit de la souscription parut assez vite insuffisant pour l'érection d'un monument digne de la circonstance: en conséquence, le 3 mai 1866, Henri De Brouckère montait à la tribune de la Chambre et proposait l'ouverture d'un crédit d'un million de francs au Département de l'Intérieur, chargé des monuments publics, qui ferait l'appoint<sup>21</sup>. Unanimement adoptée la semaine suivante<sup>22</sup>, la proposition fut soumise au Sénat<sup>23</sup> qui ne l'entérina qu'avec certaines réserves: il faut admettre que l'intervention gouvernementale allait à l'encontre de l'image d'initiative populaire que l'on s'employait, par ailleurs, à imprimer au projet; et l'on évoqua même le précédent du monument à la Reine<sup>24</sup>, pour lequel le peuple cessa de souscrire, dès lors qu'il fut assuré de la contribution des autorités. Néanmoins, ainsi que le répondit Alphonse Vandenpeereboom, Ministre de l'Intérieur, il n'était que juste que la législature s'associât, au nom de la Nation, aux dons particuliers, d'autant que le Roi lui-même avait annoncé son intention de souscrire pour la somme de 200.000 francs<sup>25</sup>. Son frère Philippe, Comte de Flandre, s'inscrivit quant à lui pour 50.000 francs: en 1867, le montant total des fonds recueillis atteignait donc 1.502.705,94 francs. Restait à en définir l'usage.

### *Du monument au projet urbain*

Si, lors de la discussion du projet de loi attribuant un crédit pour l'érection du monument, en mai 1866, une voix s'était faite entendre pour suggérer l'érection d'«un monument ayant une destination utile» plutôt que celle d'un monument ne constituant «qu'une simple démonstration», c'est néanmoins cette dernière alternative qui fut adoptée sans difficulté. Il semble d'ailleurs que dès ces premiers débats, une idée assez claire du tour que prendraient les événements, ou à tout le moins l'implantation du monument, ait été arrêtée: lors de la même séance, le Ministre de l'Intérieur annonçait en effet, tout en émettant la réserve que le résultat final de la souscription, nécessaire pour statuer définitivement sur le projet à adopter, n'était pas encore connu, la

<sup>20</sup> Pour les autres provinces: Flandre Occidentale, 33.733,71 fr.; Hainaut, 32.303,94 fr.; Liège, 29.081,42 fr.; Namur, 22.144,46 fr.; Luxembourg, 17.816,43 fr. (Vandenpeereboom & Vanderstichelen 1867, 380).

<sup>21</sup> De Brouckère 1866.

<sup>22</sup> Muller 1866.

<sup>23</sup> D'Omalius D'Halloy 1866.

<sup>24</sup> Sans doute l'église Notre-Dame de Laeken, pour laquelle une souscription avait été lancée quinze ans plus tôt, en commémoration de la reine Louise-Marie.

<sup>25</sup> APB, 24 mai 1866, 604. La *Loi du 29 mai 1866 relative à l'érection d'un monument à Sa Majesté Léopold I<sup>er</sup>* parut au Moniteur du 30 mai de la même année et dans la *Pasinomie*, 1866, 174.

probabilité d'un choix en faveur d'un monument qui prendrait place, au milieu d'un parc, «sur l'éminence qui se trouve en face et au Nord du château de Laeken (...)»<sup>26</sup>.

Aucun document officiel n'explique comment on en vint à l'idée d'ériger le monument à cet endroit, le parc de Laeken restant, lui aussi, à construire. Ce choix laisse toutefois transparaitre, sans grande équivoque, une suggestion royale. Dès mai 1865 en effet, le futur Léopold II avait envisagé, peut-être suite au conseil de son cousin et confident Albert, Prince Consort d'Angleterre, l'achat de terrains à Laeken<sup>27</sup>. Ce dernier l'avait de longue date encouragé dans cette voie; en avril 1857 déjà, il écrivait à celui qui n'était alors que Comte de Flandre: «L'embellissement de la ville de Bruxelles dont vous me parlez, demanderait selon moi surtout un grand parc pour les promenades et vous feriez bien d'acheter du terrain jusqu'à présent laissé intact par les bâtisses. La vallée entre Laeken et Lembeek, par exemple, le long du chemin de fer, parallèle à l'allée verte, (...) me paraît une bonne place, parce qu'elle a l'air mauvaise pour bâtir et pourrait peut-être à cause de cela être achetée à un prix non ruineux»<sup>28</sup>. La problématique nouvelle de la création de parcs et d'espaces publics, abordée au Parlement britannique dès 1833, avec les rapports du «Select Committee on Public Walks and Places of Exercise»<sup>29</sup> était familière au Prince, et dès son avènement, elle serait l'une des principales préoccupations de Léopold II en matière d'urbanisme; à Londres comme à Bruxelles, elle répondait au besoin nouveau d'une qualité de vie dans les villes, victimes de l'expansion démographique et de l'urbanisation des faubourgs, éloignant des citadins la campagne, ses promenades et son grand air. A Laeken, ce sont «les habitants du bas de la ville et des populeuses communes de Laeken, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek» qui trouveraient, «sans trop s'éloigner de leurs demeures, une promenade salubre et charmante»<sup>30</sup>.

Dès les années 1850 donc, l'idée d'aménager un parc public à Laeken avait été lancée, et devenu Roi, Léopold II ne semble pas avoir tardé à révéler ses intentions en la matière. Ainsi, dès 1866, l'architecte Léon Suys, dans une brochure détaillant le projet d'un «Arc de triomphe de Léopold I<sup>er</sup> et Temple de la Renommée», conçu en réponse «à la pieuse et patriotique

<sup>26</sup> APB, 24 mai 1866, 604.

<sup>27</sup> Ranieri 1997, 211.

<sup>28</sup> *Albert Prince Consort du Royaume-Uni à Léopold, Duc de Brabant, 19 avril 1857* (Archives du Palais Royal, Fonds Goffinet. Archives du secrétariat particulier du Duc de Brabant. Lettres reçues, cité dans Ranieri 1997, 211.

<sup>29</sup> Ce comité avait pour rôle d'«établir le nombre d'espaces ouverts accessibles au public dans toutes les villes importantes et d'avancer des propositions d'actions appropriées au niveau local et national» (Ponté 1991, 375).

<sup>30</sup> APB, 27 mars 1873, 137-147.

initiative de l'honorable M. Henri De Brouckère», mentionnait déjà, comme l'une des implantations possibles du mémorial, l'emplacement «derrière le palais de Laeken, à l'extrémité du nouveau Parc que la munificence de Léopold II veut ouvrir à son peuple comme pour former le pendant du bois de la Cambre»<sup>31</sup>. Si le projet de Suys resta dans les cartons, c'est bel et bien là que le monument fut implanté; il n'est par conséquent pas interdit de supposer que le souverain-urbaniste ait pu trouver, avec l'érection du mémorial, le prétexte idéal à la concrétisation d'un projet qui lui était cher depuis plusieurs années et qui donnerait l'impulsion à l'une de ses grandes œuvres urbaines: l'urbanisation du village de Laeken.

Si le choix d'une implantation semble donc avoir été arrêté dès mai 1866, bien que sous réserve, il fallut cependant attendre la publication, en septembre 1867, d'un *Rapport au Roi rédigé* conjointement par les ministres des Travaux publics et de l'Intérieur, pour qu'il devint officiel. En fait, après l'adoption de la Loi octroyant un crédit d'un million pour l'érection du monument par le Sénat, le choix définitif du projet fut «confié» à une commission composée de délégués des commissions centrales ayant organisé la souscription dans les provinces, réunies sous la présidence du Ministre de l'Intérieur. Cette assemblée trancha, dans un premier temps et au plus tard en décembre 1866<sup>32</sup>, en faveur d'un «monument artistique», faisant valoir les coûts importants qu'engendrerait l'entretien d'une «institution d'intérêt générale»<sup>33</sup>, mais sans encore avoir fermement arrêté, du moins le croyait-on à Bruxelles, le choix de Laeken pour son implantation<sup>34</sup>. Le fait d'entretenir un certain flou à cet égard devait avoir pour but d'empêcher que le projet ne fût contrarié par les autorités de la Capitale, car au même moment, la décision en faveur d'une implantation laekenoise, à l'endroit évoqué par le Ministre de l'Intérieur quelque six mois auparavant – l'emplacement actuel du monument – était annoncée sans équivoque au Conseil communal de Laeken<sup>35</sup>: en réalité, l'emplacement était tout choisi; en témoignent les premiers documents techniques fournis par Eduard Keilig et Louis Van

<sup>31</sup> Les autres emplacements proposés par l'architecte pour l'érection du monument, de style éclectique, étaient le Champ des Manœuvres (actuel parc du Cinquantenaire), le rond-point de l'avenue Louise et «l'extrémité de la rue Royale, auprès de la place de Brabant». La construction s'accompagnait de la percée d'avenues monumentales ménageant des points de vues sur et depuis le monument (Suys 1866, (18)).

<sup>32</sup> Cette nouvelle étant annoncée au Conseil communal de Bruxelles le 22 décembre (BCVB 1866, 22 décembre, 643).

<sup>33</sup> Vandenpeereboom & Vanderstichelen 1867, 330.

<sup>34</sup> BCVB 1866, 22 décembre, 643.

<sup>35</sup> BCL 1865-1866.

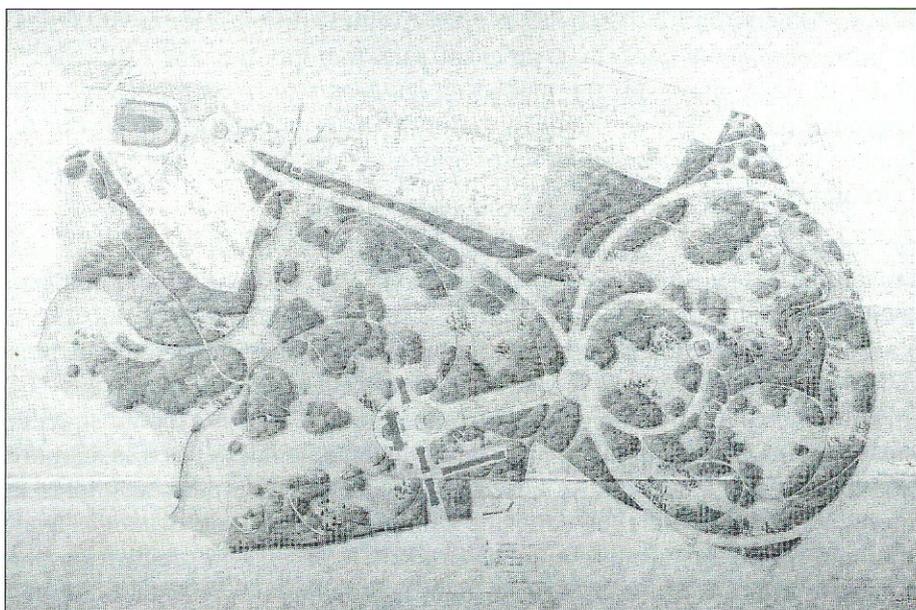


Fig. 2: Edouard KEILIG (1827-1895), *Plan général de l'aménagement du domaine royal de Laeken*. 1868. (Bruxelles, Archives du Palais Royal).

La part urbaine du projet, en revanche, suscita le constant intérêt des autorités. Loin de se limiter à l'aménagement du parc, celle-ci, confiée au paysagiste d'origine germanique Eduard Keilig, auteur du tout récent Bois de la Cambre et qui deviendrait, dès 1868, Inspecteur des plantations de la Capitale<sup>44</sup>, comprenait d'importantes modifications des grande et petite voirie: il ne suffisait pas, en effet, de créer un nouveau lieu de promenade, encore fallait-il lui ménager des accès confortables et monumentaux depuis le centre-ville. Le projet s'accompagnait donc d'un remodelage complet des voiries communales aux abords du Palais, réalisant, dans les grandes lignes, un tronçon du *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise*, dressé par Victor Besme en 1863 et que l'on a pu considérer comme le «bréviaire en matière de travaux publics» de Léopold II<sup>45</sup>. Mais alors que les voies équivalentes prévues par l'Inspecteur voyer étaient rectilignes, afin, semble-t-il, de ménager des perspectives<sup>46</sup>, on adopta,

<sup>44</sup> Sur Keilig, voir principalement : Duquenne 1989 et 1994.

<sup>45</sup> Ranieri 1973, 61.

<sup>46</sup> Il avait en effet souligné, à propos de l'Eglise de Laeken, que «lorsqu'un pays érige un monument aussi important (...), il est de toute nécessité de ménager dans toutes ses directions des perspectives qui permettent de la découvrir du plus grand nombre de points possible», ce qui justifiait l'aménagement de l'Avenue de la Reine en ligne droite depuis la place Liedts (Besme 1863, 27).

pour l'avenue nouvelle conduisant au monument à Léopold I<sup>er</sup>, un parti tout différent (fig. 2). Le tracé courbe imprimé à l'«avenue du Parc royal», reliant l'église de Laeken au rond point du «Gros tilleul», en passant par le Palais et le parc public, ne ménageait aucun point de vue sur le monument. Plusieurs raisons peuvent expliquer un tel parti: d'abord, sur le plan symbolique, l'absence de perspective sur le monument lors de son approche par l'avenue rendait d'autant plus fort le lien qui l'unissait au Palais royal: élevé au point culminant du parc, dans la perspective prolongeant les nouvelles allées du palais, le monument du Roi défunt était clairement mis en relation avec la résidence de ses successeurs, insistant ainsi sur l'indispensable continuité dynastique<sup>47</sup>. Ensuite, le tracé adopté présentait l'avantage non négligeable d'entraîner un agrandissement considérable du domaine royal vers le Sud-Ouest, tout en ménageant au Palais l'accès monumental qui lui avait, jusque là, fait défaut: auparavant desservi par la «route de Bruxelles à Tamise», celui-ci était abordé de manière oblique et se trouvait à proximité directe de la voirie, manquant d'une respiration que le nouveau projet allait lui accorder<sup>48</sup>. Enfin, on ne peut s'empêcher de voir, dans la discrétion qu'imprimerait au monument son approche indirecte, le signe de son importance toute relative en regard des aménagements urbains.

### *L'avenue du Parc royal*

L'extension considérable du projet, qui d'un monument était passé à un remodelage important de la commune entière, entraîna d'inévitables retards ; alors que les acquisitions et expropriations nécessaires à la création du parc public, d'une superficie de 42 hectares, ne se heurtèrent à aucun obstacle d'envergure, les conséquences de la création de l'avenue du Parc royal suscitérent, en revanche, l'opposition des villageois. Ce n'est qu'en 1876 que purent débiter les travaux.

---

<sup>47</sup> L'implantation du monument dans le parc et les relations symboliques qui l'unissent au Palais et à l'Eglise Notre-Dame a fait l'objet d'une autre publication (Houbart 2003).

<sup>48</sup> Ceci est d'ailleurs clairement exposé dans le *Rapport au Roi* de 1867, où il est précisé que la nouvelle avenue, outre son rôle d'accès au parc public, constituerait « une meilleure communication vers la Résidence royale, dont l'accès laisse tant à désirer aujourd'hui, par suite de la largeur insuffisante et des sinuosités que présente la route de Bruxelles à Tamise, dans la traverse du village de Laeken, de l'aspect des habitations qui la bordent et de la rampe excessive qu'il faut gravir au lieu dit : Montagne du Tonnerre » (Vandenpeereboom & Vanderstichelen 1867, 381).

possible, de manière à ce qu'il pût être soumis à enquête publique dans les plus brefs délais<sup>52</sup>. Le 12 octobre, c'était chose faite: le conseil déclarait que «le Roi a droit à la reconnaissance des habitants de la commune de Laeken, qu'Il a bien voulu doter de splendides travaux d'embellissement, qui doivent augmenter considérablement la prospérité locale»<sup>53</sup>. Quelques jours plus tard, le souverain exprimait, par l'intermédiaire du Comte de Borchgrave, sa satisfaction auprès du Bourgmestre, encourageant le Conseil communal à soutenir le projet dans son exécution ultérieure<sup>54</sup>.

Cet assentiment donné, les procédures administratives pouvaient débiter. Tandis que les modifications à la grande voirie étaient soumises à enquête à l'hôtel du Gouvernement provincial, à Bruxelles, du 31 octobre au 30 novembre suivant, les emprises de terrain et les modifications à la petite voirie, pour lesquelles les modalités de publication différaient, étaient mises à disposition du public à la maison communale de Laeken, du 1<sup>er</sup> au 16 novembre<sup>55</sup>. En dépit des protestations des riverains, les plans furent adoptés à l'unanimité le 19 décembre par une commission réunie à l'hôtel du Gouvernement provincial, en présence des auteurs du projet.

Le 23 janvier 1868, le Conseil communal confirmait, à la demande du nouveau Ministre de l'Intérieur, Eudore Pirmez, son approbation du plan: faisant fi, comme la commission, des réclamations reçues, il considérait d'une part que le préjudice subi par les plaignants serait équitablement réparé, et que, d'autre part, «l'intérêt particulier doit parfois fléchir devant l'intérêt général». L'autorisation de la Députation permanente du Conseil provincial suivit de quelques jours<sup>56</sup>.

Le 15 mars, un pas supplémentaire était franchi avec l'approbation par Arrêté royal du plan et des délibérations, autorisant les expropriations nécessaires et chargeant le département des Travaux publics de procéder aux travaux. A cette fin, lui était transféré le million voté l'année précédente pour l'érection du monument. Le Département de l'Intérieur, lesté de son crédit, restait

---

<sup>52</sup> *Lettre du gouvernement de la province de Brabant au Collège des Bourgmestre et Echevins de Laeken*, le 13 septembre 1867 (AVB, 1530-66).

<sup>53</sup> Cosyn 1904, annexe VIII.

<sup>54</sup> «Le Roi a appris avec satisfaction que le Conseil communal de Laeken s'est prononcé unanimement en faveur du plan d'embellissements de la commune qui lui a été communiqué par le gouvernement. Sa Majesté est persuadée que le conseil communal prètera tout son concours à l'exécution de ces travaux qui ne peuvent manquer de produire les résultats les plus favorables aux intérêts et au développement de la commune de Laeken» (*Lettre du Comte Paul de Borchgrave au Bourgmestre*, le 17 octobre 1867 (AVB, 1530-66)).

<sup>55</sup> Affiches aux AVB, 1530-66.

<sup>56</sup> *Extrait du registre des procès-verbaux des Délibérations du Conseil communal*, séance du 23 janvier 1868 (AVB, 1530-66).

chargé du monument seul, pour lequel le budget était dès lors ramené au produit de la souscription augmenté des interventions personnelles de la famille royale.

Le plan des terrains à exproprier fut à son tour soumis au public durant huit jours, au mois de juin, à la maison communale<sup>57</sup>: le nombre de parcelles était de 147, réparties entre 50 propriétaires, et englobant une superficie de 30 hectares, 70 ares et 78 centiares<sup>58</sup>.

L'empressement avec lequel on résolut les formalités administratives n'eut cependant pas pour conséquence une rapide mise en œuvre du projet: en novembre 1868 d'ailleurs, il semble que Van Schoubroek ait encore été chargé par le Roi de procéder à la réalisation d'un nouveau plan, «qui ne laiss[ait] rien subsister du projet dressé en 1866 par M. Keilig et par [lui]»<sup>59</sup>. En 1870, bien que les expropriations fussent achevées, on déplorait, au Conseil communal, le manque d'avancement des travaux, ce retard étant attribué aux préoccupations causées par la guerre franco-prussienne<sup>60</sup>. Néanmoins, le projet n'était pas perdu de vue, d'autant que l'année précédente, Victor Besme lui-même en avait fait valoir l'influence positive pour le développement de la commune. Selon lui, les bénéficiaires de l'opération n'avaient pas attendu la réalisation du projet pour se faire sentir: «(...) depuis que ce projet est connu, la bâtisse se porte très-activement sur le territoire de cette commune, restée longtemps en dehors du mouvement d'extension de l'agglomération bruxelloise; la propriété foncière voit élever considérablement sa valeur; la confiance naît chez les détenteurs des terrains, qui comprennent maintenant qu'ils doivent se prêter aux améliorations que l'administration communale cherche à introduire dans la voirie. Ils comprennent aussi la valeur future de leurs propriétés et sont disposés à se prêter à l'exécution du plan d'ensemble sur les parties du territoire qui paraissent devoir les premières être transformées en terrains à bâtir». En conséquence, l'Inspecteur voyer avait d'ailleurs entrepris «l'étude d'un quartier nouveau à créer entre les

---

<sup>57</sup> Par arrêté du Gouvernement de la province du Brabant, le 9 juin 1868 (AVB, 1530-66). Concernant cette série d'expropriations, un acte de session de terrain à l'Etat belge par le conseil général d'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles, enregistré le 21 novembre, pour la somme de 9711 francs, est conservé aux AGR, T.P., *Administration des Ponts et Chaussées*, B.C., 80.

<sup>58</sup> Cosyn 1904, 95. Ces chiffres ne comprennent pas les parcelles achetées précédemment par le Roi (devenues propriétés de l'Etat par la loi du 12 mai 1880). Nous apprenons aussi que «la valeur de ces 147 parcelles (...) a été évaluée en 1867, par MM. Hip . Ketels et J.-B. Van Keerberghen, à 1,806,039 francs, y compris 10 p.c. de rempli et les indemnités dues aux locataires» et qu'«une seconde expertise, faite par l'expert F. Cattoir, était en-dessous de ces chiffres; les expropriations ont toutefois été payées presque toutes à des prix se rapprochant des évaluations de la première expertise ».

<sup>59</sup> *Lettre de Louis Van Schoubroek à l'ingénieur en chef-Directeur des Ponts et Chaussées, le 20 novembre 1868* (AVB, 1530-66). Van Schoubroek, ingénieur des Ponts et Chaussées, dès le départ associé à Keilig dans la conception du projet, y apporta seul, par la suite, des modifications.

<sup>60</sup> BCL 1870, p. 30.

limites de Molenbeek-Saint-Jean et l'avenue de l'église de Laeken, le canal de Willebroeck et la ligne du chemin de fer de ceinture»<sup>61</sup>.

En 1871, les choses reprenaient leur cours: le 14 septembre, un Arrêté royal venait compléter celui du 15 mars 1868, en statuant sur le raccord entre l'avenue de la Reine, achevée l'année précédente<sup>62</sup>, et la rue de l'Eglise, dans le prolongement de la nouvelle avenue. En 1873, une partie de ce travail était terminée<sup>63</sup>. Il fallut néanmoins attendre 1876 pour qu'un réel aboutissement du projet fût en vue : dans un premier temps, les modifications apportées au plan annexé à l'arrêté royal du 15 mars 1868 avaient entraîné un nouveau retard<sup>64</sup>, mais le 1<sup>er</sup> avril, un accord entre le Domaine privé du Roi et l'Etat mettait à disposition de celui-ci 16 hectares de terrains supplémentaires, et un hectare pour la création du prolongement de l'avenue de la Reine au-delà de l'église<sup>65</sup>, ce qui permettait aux travaux de débiter. De plus, le souverain s'engageait à intervenir personnellement au cas où le nouveau crédit serait insuffisant<sup>66</sup>. Dans la foulée, le 27 mai, un nouveau crédit d'un million était accordé au Ministère des Travaux publics pour l'exécution du parc<sup>67</sup>.

L'administration n'en était pas pour autant au bout de ses peines: le 13 juillet, à la veille du commencement des travaux tant attendus, le Ministre des Travaux publics recevait une pétition de treize propriétaires d'immeubles de la chaussée des Palais, au pied de la «Montagne du Tonnerre», réclamant la prise en compte des arguments qu'ils avaient fait valoir sans succès lors de l'enquête publique de 1867: répétant que la coupure de l'ancienne route, «seul et unique passage actuel entre les habitants des communes de Strombeek, Wemmel, Grimberghen, Wolverthem, Merchtem, etc. et ceux de Laeken», transformée en impasse par le projet, aurait des conséquences désastreuses sur le commerce local, ils réclamaient d'être

---

<sup>61</sup> BCL 1869, p. 38.

<sup>62</sup> Ranieri 1973, 47.

<sup>63</sup> APB, 27 mars 1873, 147.

<sup>64</sup> *Lettre du Ministère des Travaux publics aux Bourgmestre et Echevins de la commune de Laeken*, le 28 avril 1876 (AVB, 1530-66).

<sup>65</sup> Ranieri 1973, 48 et n.147. Cette cession correspondait pour sa plus grande part à l'ancienne propriété Walckiers, hormis le pavillon qui y était édifié et un hectare de terrain alentour. Il s'agit de la future villa du Belvédère, toujours exclue du parc public. Le roi recevait d'autres propriétés en échange (n. 149).

<sup>66</sup> Parallèlement au projet de création du parc et de détournement, le roi entama la même année, sous le prête-nom de Léon Lambert, banquier, des démarches pour «urbaniser les abords du domaine royal par l'ouverture d'une série de voies nouvelles et par la création d'un quartier de maisons neuves avec jardins, destinées à remplacer un groupes d'habitations très modestes et d'ailleurs insalubres, qui déparait le voisinage du parc royal à côté de l'église Notre-Dame de Laeken ». Cette partie du projet s'éloignant trop de notre propos, nous renvoyons à Ranieri 1973, 48-52.

<sup>67</sup> *Loi du 27 mai 1876 allouant au gouvernement des crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique* (*Moniteur* du 31 mai 1876 et *Pasinomie*, 1876, 341-342).

indemnisés au même titre que les expropriés, ou que la suppression de la route soit abandonnée, ce qui pouvait se faire selon eux «sans détruire l'économie générale du plan», jugé par ailleurs d'une utilité publique contestable<sup>68</sup>. Dans les mois qui suivirent, l'Etat procéda à l'acquisition de 7 nouveaux immeubles<sup>69</sup>.

En 1877 enfin, l'ingénieur Symon fut chargé des plans techniques du raccordement<sup>70</sup> et le 29 mai, un Arrêté royal approuvait la moitié Nord de l'avenue, comprise entre le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, près du Gros-Tilleul, et le Molenbeek. Le cahier des charges suivit le lendemain: y était précisé que l'avenue, longue de 1264 mètres, aurait 20 mètres de largeur «y compris deux accotements de 6 mètres chacun» et que sa pente varierait de 1,66 à 3,53 %. Le devis estimatif atteignait, quant à lui, 427.900 francs<sup>71</sup>. L'adjudication fut prévue un mois plus tard, même si les plans du tronçon joignant le Molenbeek à l'église, qui faisait l'objet des principales contestations, n'étaient toujours pas définitivement fixés. Ce n'est que l'année suivante que le dossier complet, accompagné du plan des abords du parvis Notre-Dame, put être transmis au Bourgmestre.

Les travaux progressèrent dès lors rapidement: à la fin de l'année 1878, Emile Bockstaël pouvait annoncer au Conseil communal que «a grande route qui (...) traverse [le parc public] et qui prend naissance à l'avenue du Parc-Royal, pour venir rejoindre la route de Bruxelles à Tamise au Gros-Tilleul, sera très-prochainement livrée à la circulation. Elle doit remplacer, comme on sait, la montagne du Tonnerre, dont la rampe excessive la rendait, en hiver surtout, souvent impraticable. Une grande partie de la route est pavée et ne laissera rien à désirer sous le rapport de la facilité de la circulation.» Outre son intérêt local, cette avenue devait communiquer avec les boulevards extérieurs, alors «en pleine voie d'exécution» et qui devaient «être achevés en même temps que la grande route»<sup>72</sup>.

Finalement, le 17 janvier 1879, un nouvel Arrêté approuvait la partie du détournement comprise entre le Molenbeek et la Rue de l'Eglise; les plaignants de la chaussée des Palais, assignés au tribunal, n'avaient pas

---

<sup>68</sup> *Lettre des Sieurs Grevelers, Stevens, ... au Ministre des Travaux publics*, sans date (reçue le 13 juillet 1876) (AVB, 1530-66).

<sup>69</sup> Administration communale de Laeken. Certificat de publications (AVB, 1530-66).

<sup>70</sup> *Lettre de la Direction des Ponts et Chaussées, Province de Brabant, à M. le Bourgmestre de Laeken*, le 17 mars 1877 (AVB, 1530-66).

<sup>71</sup> Cosyn 1904, 194. Les remblais nécessaires atteignaient 176000 m<sup>3</sup>.

<sup>72</sup> BCL 1878, p. 38.

emporté la victoire: le projet royal serait exécuté dans son ensemble<sup>73</sup>. Le 21 juillet 1880, pour l'inauguration du monument, les nouvelles voiries étaient en bonne voie d'achèvement.

### *Le monument*

Alors que le projet de parc était prêt, dans les grandes lignes, à la fin de l'année 1866, il fallut attendre dix ans de plus pour que fut officiellement approuvé le plan du monument commémoratif qui devait y prendre place et en constituait, en théorie, la justification<sup>74</sup>. Jusqu'en 1873 au moins, il semble que le projet ait été relégué aux oubliettes: cette année-là, Delcour, Ministre de l'Intérieur, affirmait en réponse à une interpellation du Baron Mazeman de Couthove<sup>75</sup>, s'enquérant de l'avancement du dossier, que rien ne pouvait être fermement arrêté avant l'achèvement de l'avenue destinée à remplacer la Montagne du Tonnerre. Il l'assurait toutefois que «des dispositions [étaient] prises pour l'emploi du produit de la souscription à la destination qui lui [était] assignée» et qu'«un appel sera[it] fait aux artistes pour la présentation d'un projet de monument à l'exécution duquel sera[it] consacré le demi-million disponible»<sup>76</sup>.

L'année suivante, rien n'était encore décidé, et le Ministre soulevait les vives protestations du même interpellant en annonçant que le retard était dû au fait qu'«avant de commencer les travaux, [il avait] voulu recueillir des renseignements précis sur tous les monuments érigés en Europe, dans un sentiment analogue de reconnaissance nationale» et que «lorsque ces renseignements ser[ai]ent réunis, [il] s'empresserai[t] de nommer une commission pour résoudre définitivement la question<sup>77</sup>. A cette allégation, qui paraissait au Baron le dernier outrage envers la créativité des artistes

---

<sup>73</sup> En ce qui concerne le volet du projet prévoyant l'extension du parc du château de Laeken dans les limites de l'ellipse formée par la nouvelle route, nécessitant de nouvelles expropriations et la suppression de plusieurs ruelles du quartier de la rue des Vignes – projet que le souverain avait pourtant promu dès 1876, par l'entremise du banquier Léon Lambert –, il fallut attendre le 6 octobre 1905 pour qu'il fût définitivement approuvé par l'administration communale. Les travaux ne furent jamais entièrement exécutés, interrompus par la mort de leur promoteur en 1909 (Ranieri 1973, 56). Seuls furent réalisés l'élargissement de la rue des Vignes et la création du Square du 21 juillet.

<sup>74</sup> Arrêté royal du 20 juin 1876: *Approbation du plan du monument à élever à feu S.M. Léopold I<sup>er</sup>* (*Moniteur* du 22 juin 1876).

<sup>75</sup> Jusqu'en 1875, celui-ci n'aurait de cesse que de pousser le Gouvernement à modifier l'emplacement prévu en faveur de Bruxelles «afin que les étrangers et les souscripteurs puissent venir l'y admirer chaque jour», proposant dans un premier temps la place du Trône (APB, 27 mars 1873, 147) et ensuite les places devant les stations du Midi et du Nord et le site du Temple des Augustins (APB, 11 mars 1874, p. 88).

<sup>76</sup> APB, 27 mars 1873, 147. Pour rappel, le million voté en 1866 en faveur de l'Intérieur avait été transféré deux ans plus tard aux Travaux publics pour le financement des aménagements urbains. Le ministre précisait en outre que le produit de la souscription avait été déposé à la caisse d'épargne et qu'il atteignait, à présent, 333.666 francs.

<sup>77</sup> APB, 11 mars 1874, 94.

nationaux, le Vicomte Vilain XIII réagissait ironiquement en suppliant le Ministre, «dès qu'il aura[it] recueilli les documents (...), de ne pas les confier à une commission, car alors la génération actuelle ne verrait pas érigé le monument»<sup>78</sup>. Fort heureusement, les choses ne prirent pas cette tournure, et le 18 mars 1875, le Ministre annonçait enfin que « les photographies des principaux monuments analogues érigés à l'étranger [avaient] été recueillies et communiquées à l'architecte chargé de préparer le travail», qu'un premier projet avait été présenté et que si le problème n'était pas encore entièrement résolu, c'est pour la bonne raison que « l'artiste cherch[ait], avec raison, à produire un projet vraiment national en restant dans les traditions de l'architecture flamande»<sup>79</sup>.

Il est très probable que la constitution de ce dossier documentaire explique l'adoption, pour le monument à Léopold I<sup>er</sup>, d'une typologie analogue à celle de l'*Albert Memorial* de Londres, inauguré quelques années auparavant en l'honneur du cousin de Léopold I<sup>er</sup><sup>80</sup>. Quoi qu'il en soit, œuvre de l'architecte gantois Louis De Curte, grand connaisseur de l'art médiéval<sup>81</sup>, le monument prit la forme d'un baldaquin monumental, abritant la statue du Roi, et dont le style néogothique, fort de détails empruntés à d'importants monuments nationaux, parmi lesquels la flèche de l'hôtel de ville bruxellois, voulait ancrer la dynastie nouvelle dans la continuité d'un passé glorieux. Aux neuf angles du baldaquin prenaient place les Provinces, entourant le souverain de leur gratitude, alors qu'un *Génie de la Nation Reconnaissante*, brandissant le drapeau national, s'élançait du haut de la flèche<sup>82</sup>.

L'adjudication des travaux eut lieu en 1878<sup>83</sup>: évalués à 410.000 francs, ils furent emportés par A. Delporte, entrepreneur à Saint-Gilles, dont le devis était le moins élevé. Le contrat précisait que cette partie des travaux devait être terminée pour le 1<sup>er</sup> mai 1880<sup>84</sup>: après le gros œuvre devait en effet être exécutés une partie de la sculpture décorative, confiée à l'atelier de Georges Houtstont, ainsi que le placement des statues des *Provinces*, à l'étude depuis

<sup>78</sup> APB, 11 mars 1874, 37.

<sup>79</sup> APB, 18 mars 1875, 78.

<sup>80</sup> Pour une approche typologique du monument, voir Houbart 2003 et Houbart 2000, 63-78.

<sup>81</sup> Louis De Curte avait fait ses premières armes en France, sous la direction de Viollet-le-Duc, avant de devenir membre de la Commission royale des monuments et de restaurer nombre de monuments gothiques brabançons (Collectif 1980, Houbart 2000, 46-54).

<sup>82</sup> Celui-ci ne resta en place que peu de temps, puisqu'il dut être descendu quatre mois jour pour jour après l'inauguration, suite à une tempête qui l'avait déstabilisé. Il orne aujourd'hui l'une des tourelles du Musée d'Art ancien, transformé en *Génie des Arts* (Collectif 1986).

<sup>83</sup> Cahier des charges aux AGR, Travaux publics, Bâtiments civils, 370.

<sup>84</sup> *Journal des Beaux-Arts et de la Littérature*, 20, 15 juin 1878, 85. Six soumissions avaient été prises en compte. A. Delporte se proposait d'exécuter les travaux pour la somme de 364.000 francs, alors que la proposition la plus onéreuse s'élevait à 491.590 francs (le coût du monument fut finalement de 700.000 francs).

plusieurs années, sous la Direction de la Commission royale des Monuments, par neuf sculpteurs issus, dans la plupart des cas, de la province représentée, et travaillant d'après une esquisse générale de Paul De Vigne<sup>85</sup>. Les statues n'étant pas, pour la plupart, terminées pour juillet 1880, ce sont les modèles en plâtre, peints en imitation de la pierre d'Echaillon, qui figurèrent aux festivités. Quant au *Génie de la Nation*, exécuté en cuivre repoussé sur le projet de Guillaume De Groot, il arriva le 8 juillet à la Gare du Midi, en provenance des ateliers Gaget Gauthier, à Paris<sup>86</sup>.

Contrastant avec l'enthousiasme dont il avait témoigné quant aux aménagements urbains, mettant tout en œuvre pour leur bon avancement, le peu d'empressement dont fit preuve Léopold II envers le monument et son inauguration ne peut manquer d'étonner. L'étude des archives royales a pourtant montré qu'alors que la Commission des fêtes du Cinquantenaire avait suggéré d'y faire figurer l'inauguration, le jour du 49<sup>e</sup> anniversaire du couronnement de Léopold I<sup>er</sup>, le Roi aurait signifié à son Ministre de l'Intérieur qu'il estimait la chose impossible et que mieux valait reporter. N. Lubelsky-Bernard a proposé d'attribuer cette réticence royale à la plus grande ampleur que le souverain avait l'intention de donner au projet laekenois, entre autres par l'entremise du banquier Léon Lambert<sup>87</sup>. Dans la droite ligne de notre raisonnement, cette hypothèse ne ferait en tout cas que confirmer que bien plus que la raison d'être du parc de Laeken, le monument à Léopold I<sup>er</sup> n'en fut que le prétexte, et par là l'occasion de donner le coup d'envoi à de plus vastes projets royaux.

### **Abréviations utilisées:**

AGR: Archives générales du Royaume

APB: Annales parlementaires de Belgique

APR: Archives du Palais royal

AVB: Archives de la ville de Bruxelles

BCL: Bulletin communal de Laeken

BCVB: Bulletin communal de la Ville de Bruxelles

CRMS: Commission royale des Monuments et des Sites

---

<sup>85</sup> Brabant : Charles Van der Stappen, Flandre Orientale: Gérard Van der Linden; Flandre Occidentale: Henri Pickery; Hainaut: Charles Brunin, Namur: Thomas Vinçotte; Luxembourg: Albert Desenfans; Liège: Adolphe Fassin; Limbourg : Antoine-Joseph Van Rasbourgh; Anvers: Frans Deckers. Pour plus de détails, nous renvoyons à Houbart 2000, 94-123. L'exécution de ces œuvres est très bien documentée aux archives de la CRMS, 6370.

<sup>86</sup> Journal de Bruxelles, 60, 10 juillet 1880, (2).

<sup>87</sup> Lubelsky-Bernard 1983, 536.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Archives

A. *Archives de la ville de Bruxelles (AVB)*

Beaux-Arts, 26.

Fêtes et Cérémonies, 1880, IP 2497.

Travaux Publics, 1530-66.

B. *Archives générales du Royaume (AGR)*

Travaux Publics, Administration des Ponts et Chaussées, Bâtiments civils, 80.

Travaux Publics, Administration des Ponts et Chaussées, Bâtiments civils, 370.

### 2. Presse

*Le Courrier de Bruxelles*

*L'Etoile belge*

*La Fédération artistique*

*La Gazette*

*L'Illustration nationale des fêtes et cérémonies du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance de la Belgique*

*L'Indépendance belge*

*Journal de Bruxelles*

*Journal des Beaux-Arts et de la Littérature*

*L'Office de Publicité*

### 3. Publications

*Annales parlementaires de Belgique, 1865-1875.*

BESME V. 1863: *Faubourgs de Bruxelles. Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise. Rapport fait au gouverneur du Brabant, Bruxelles.*

*Bulletin communal de Laeken, 1865-1879.*

*Bulletin communal de la Ville de Bruxelles, 1866.*

COLLECTIF 1980: *Poelaert et son temps, Bruxelles.*

COLLECTIF 1986: «*Le Génie des Arts*» (Guillaume De Groot 1839-1922), Bruxelles.

COSYN A. 1904: *Laeken ancien et moderne, Bruxelles.*

DE BROUCKÈRE C. 1866: *Erection d'un monument à feu S.M. le Roi Léopold I<sup>er</sup>. Développements, Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants, Session 1865-1866, 2, 169.*

DENECKERE G. 1997: *L'église au milieu du village. Les rois et la politique intérieure, Nouveaux regards sur Léopold I<sup>er</sup> et Léopold II: fonds d'archives Goffinet, Bruxelles.*

D'OMALIUS D'HALLOY 1867: *Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à l'érection d'un monument à feu S.M. le roi Léopold I<sup>er</sup>, Recueil des pièces imprimées par ordre du Sénat, Sessions de 1865-1866 et 1866-1867, 120.*

- DUMONT G.H. 1974: *La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909)*, Paris.
- DUQUENNE X. 1989: *Le Bois de la Cambre*, Bruxelles.
- DUQUENNE X. 1994: Frédéric-Edouard Keilig, *Nouvelle biographie nationale*, 3, Bruxelles, 207-208.
- HOUBART C. 2003: Le monument à Léopold I<sup>er</sup> à Laeken: approche architecturale et typologique, *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, 14, 183-195.
- LUBELSKY-BERNARD N. 1983: *Léopold II et le cabinet Frère-Orban (1878-1884). Correspondance entre le roi et ses ministres*, Louvain-Bruxelles.
- MULLER 1866: Erection d'un monument à feu S.M. le Roi Léopold I<sup>er</sup>. Rapport fait, au nom de la Commission, *Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des représentants. Session de 1865-1866*, 180.  
*Pasinomie. Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique.*
- PONTE A. 199: Public Parks in Great Britain and the United States: From a 'Spirit of the Place' to a 'Spirit of Civilization', MOSSER M., TEYSSOT G. éd.: *The History of Garden Design. The Western Tradition from the Renaissance to the Present Day*, Londres, 373-386.
- RANIERI L. 1973: *Léopold II urbaniste*, Bruxelles.
- RANIERI L. 1997: Léopold II urbaniste: une passion précoce, *Nouveaux regards sur Léopold I<sup>er</sup> et Léopold II: fonds d'archives Goffinet*, Bruxelles.
- SUYS L. 1866: *Arc de triomphe de Leopold I<sup>er</sup> et temple de la renommée. Projet de monument national*, Bruxelles.
- VANDENPEEREBOOMA.&VANDERSTICHELEN J. 1867: Monument à élever en l'honneur de Léopold I<sup>er</sup> au moyen de la souscription nationale. Rapport au Roi. 28 août 1867, *Pasinomie. Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, Bruxelles, 380-382.
- VAN ZUYLEN Baron P. 1954: La Belgique et le Vatican en 1879, *Revue générale belge*, 90, 1707-1734.

#### 4. Sources inédites

- HOUBART C. 2000: *Le monument à Léopold I<sup>er</sup> au parc de Laeken (1878-1884) par Louis De Curte. Etude historique et iconographique*, Mémoire de licence inédit en Histoire de l'art et archéologie, sous la direction d'Alain Dierkens, Université Libre de Bruxelles.